



# Nouvel étiquetage des produits chimiques

---

## Fiche n°6 Les fiches de sécurité

**Quelles sont les informations fournies ?**

Les fiches de données de sécurité doivent être disponibles pour tous les produits dangereux : elle sont fournies par tout fabricant aux utilisateurs concernés.

*Dans les établissements, une liste des produits dangereux doit être établie et les fiches de sécurité correspondantes archivées dans deux classeurs (un pour le laboratoire, un à l'accueil à disposition des services de secours en cas d'accident).*

Ces Fiches De Sécurité (FDS) sont divisées en 16 rubriques :

- 1- L'identification du produit chimique\* et de la personne, physique ou morale, responsable de la mise sur le marché.
- 2- Les informations sur les composants, notamment leur concentration, nécessaires à l'appréciation des risques.
- 3- L'identification des dangers.
- 4- La description des premiers secours à porter en cas d'urgence.
- 5- Les mesures de lutte contre l'incendie.
- 6- Les mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.
- 7- Les précautions de stockage, d'emploi et de manipulation.
- 8- Les procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et des caractéristiques des équipements de protection individuelle adéquats.
- 9- Les propriétés physico-chimiques.
- 10- La stabilité du produit et sa réactivité.
- 11- Les informations toxicologiques.
- 12- Les informations écotoxicologiques.
- 13- Des informations sur les possibilités d'élimination des déchets.
- 14- Les informations relatives au transport.
- 15- Les informations réglementaires relatives en particulier au classement et au classement des produits.
- 16- Toutes autres informations disponibles pouvant contribuer à la sécurité ou à la santé des utilisateurs.

### \* Numéro de CAS (Chimical Abstract Service) :

C'est un identifiant déterminé par informatique. L'algorithme alloue automatiquement un numéro CAS unique à chaque entité chimique (molécules ou mélange). Ce numéro est composé de trois parties séparé par des tirés.

Il est de la forme : yyyyyy-xx-x y de 3 à 6 chiffres

Ce numéro permet des recherches rapides dans les bases de données bibliographiques ou dans celles des fournisseurs de produits.

### \* Numéro CE (EINECS ou ELNCS)

Numéro d'identification à 7 chiffres (xxx-xx-x) se reportant à la législation Européenne, il figure sur l'emballage des substances dangereuses.

EINECS (European Inventory of National Existing Commercial Chemical Substances) : substances chimiques "existantes" commercialisées sur le marché européen entre le 1/01/1971 et le 18/09/1981

ELNCS (European List of National Chemical Substances) : substances chimiques "nouvelles" introduites sur le marché européen après le 18/09/1981.